



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sectes

Question écrite n° 9086

Texte de la question

M. Léonce Deprez ayant noté avec intérêt que l'Observatoire des sectes, installé le 13 novembre 1996 par le précédent Premier ministre, venait de remettre au Premier ministre son premier rapport, demande à M. le ministre de l'intérieur de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à la proposition tendant à donner aux associations de défense des familles des victimes la possibilité de se constituer partie civile comme elles l'ont réclamé depuis longtemps.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice confirme à l'honorable parlementaire que la proposition tendant à donner aux associations de défense des victimes des sectes la possibilité de se constituer partie civile, fait effectivement l'objet d'un examen attentif par les services du ministère de la justice.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9086

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 394

Réponse publiée le : 4 mai 1998, page 2556